



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2026 à 19 h
Centre récréatif de Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-
Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Denis Pelletier, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Diana Varela, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement monsieur Denis Pelletier déclare la séance ouverte à 19 h 05.

CA26 30 05 0093

ADOPTER - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA26 30 05 0094

APPROUVER - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2026, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 20 avril 2026.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Tout d'abord, le maire souhaite la bienvenue à tous et toutes.

M. Pelletier commence par féliciter Mme Christine Fréchette pour son entrée en fonction à titre de première ministre du Québec, ainsi que les élues provinciales de l'Est, Chantal Rouleau et Karine Boivin Roy pour leurs ministères.

Il félicite également un jeune de l'arrondissement pour son repêchage dans une équipe professionnelle de football.

M. le maire enchaîne avec l'annonce de deux projets, le lancement d'une récréomobile qui va offrir des activités et services de proximité, ainsi que le lancement du concours d'embellissement. Il remercie les bénévoles aux corvées de nettoyage organisées dans l'arrondissement.

M. Pelletier termine en encourageant l'achat local surtout pour les commerçants de la rue Notre-Dame qui vivent avec les travaux et félicite les athlètes ayant participé aux jeux de Montréal.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande de reconnaissance d'un club et d'utilisation du chalet du parc Marie-Claire Daveluy;
- Une question en lien avec les marchés publics de Rivière-des-Prairies;
- Deux questions sur le projet immobilier au coin de la 50e avenue et le boulevard Sherbrooke;
- Une demande pour le chalet du parc Pierre-Blanchet;
- Une question sur l'éviction des aînés des coopératives de logements;
- Une question sur les égouts sur la rue Notre-Dame;
- Une question en lien avec la patinoire réfrigérée;
- Une demande pour la vitesse sur la 89e avenue;
- Une question sur la sécurité routière autour de la rue Thérèse-Giroux;
- Une question sur les augmentations de loyer;
- Une question sur la tolérance des campements;
- Une question sur les pucerons de tilleuls de la 39e avenue;
- Une question sur les punaises d'érable;
- Une question sur le stationnement sur la rue et la vitesse;
- Deux questions sur les Jardins St-Georges;
- Une demande sur la sécurité routière;

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

À 19 h 32, madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine quitte la salle et revient à 20 h 43.

À 20 h 49, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà quitte la salle et revient à 20 h 50.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine commence en annonçant le retour des biquettes dans le parc Armand-Bombardier. Il y aura le lancement de la vague estivale en mai ainsi que les terrasses éphémères. Elle salue la présence de plusieurs organismes à la séance du conseil. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie les gens pour leurs questions qui permettent de faire mieux cibler les services municipaux rendus. Il salue Mme Christine Fréchette pour son entrée en fonction à titre de première ministre du Québec, ainsi que les élues provinciales de l'Est, Chantal Rouleau et Karine Boivin Roy pour leurs ministères. Il remercie également Benoît Pelland en lui souhaitant une bonne retraite et termine en souhaitant une bonne fête des mères.

Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger salue le projet de la forêt de demain, un projet de transformation de friche industrielle en micro-forêt et sa nomination au Gala Estim. Elle souligne tout le travail par les équipes de l'arrondissement, du Jardin Botanique et de l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal dans ce projet. Elle souligne également les fêtes des familles de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et la 15e saison du marché public de Pointe-aux-Trembles. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril souligne la journée de la robe rouge contre la violence faites aux femmes autochtones et la nakba, soit la journée de l'exode palestinien. Elle enchaîne sur le coût de

la vie et la situation des Jardins St-Georges sur les logements vacants. Elle énumère les pouvoirs possibles de la Ville face à la crise du logement. Mme Baril va déposer une motion pour demander d'exclure les coopératives du projet de loi 20. Elle continue en réitérant sa collaboration sur des enjeux locaux, encourage les projets comme l'épicerie Monette et les ventes de garage qui auront lieu bientôt pour favoriser l'économie circulaire.

Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi salue la présence des membres du conseil jeunesse. Il déclare sa fierté de l'engagement des membres du conseil jeunesse et tout le travail, dont un rapport sur le sentiment de sécurité urbaine. Il salue également le départ de certains membres et accueil les nouveaux membres. Il souligne, entre autres, un rapport sur le transport collectif déposé auprès de la députée de Pointe-aux-Trembles et qui sera déposé auprès du député de Lafontaine. Il termine en soulignant sur la visite d'un élu municipal français ayant donné lieu à un riche échange.

Madame la conseillère Diana Varela souligne deux évènements culturels ayant eu lieu dans l'arrondissement, deux expositions et invite les citoyens à y participer. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une pétition a été déposée par madame Caterina Carlino concernant le chalet du parc Pierre-Blanchet.

CA26 30 05 0095

AUTORISER - M. LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUE - DÉPOSER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEMANDE - AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - VOLET 2 - INFRASTRUCTURE DE PLEIN AIR - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles autorise la présentation du projet d'aménagement du secteur Est du parc des Cageux au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désigne monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

12.01 1269366016

15.01 - VACANT

15.02 - VACANT

CA26 30 05 0096

MOTION - NON PARTISANE - EXCLUSION - COOPÉRATIVES D'HABITATION - PROJET - LOI 20

Il est proposé par Monsieur le maire Denis Pelletier

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

Il est résolu :

De reporter cette motion à une séance ultérieure.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril mentionne sa dissidence dans ce report.

REPORTÉ

15.03

CA26 30 05 0097

OCTROYER - MONTRÉAL SCELLANT INC. - CONTRAT - TRAVAUX - CONSTRUCTION - DOS D'ÂNE - RUE - ENROBÉ BITUMINEUX - DIFFÉRENTES - RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING26-07 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., un contrat pour des travaux de construction de dos d'âne sur rue en enrobé bitumineux, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 129 734,34 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-07 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 164 194,49 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Montréal Scellant inc.

ADOPTÉ

20.01 1265298007

CA26 30 05 0098

OCTROYER - SÉCURITEQ INC. - CONTRAT - SERVICES DE GARDIENNAGE - MAISON DU CITOYEN - VINGT-QUATRE - MOIS - TROIS - OPTIONS - RENOUVELLEMENT - DOUZE - MOIS - 5 MAI 2026 AU 4 MAI 2028 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 26-21322 (14 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Sécuritéq inc., un contrat de services de gardiennage à la Maison du citoyen, au prix de sa soumission, soit au montant de 238 601,41 \$ taxes incluses pour une période de vingt-quatre mois avec trois options de renouvellement de douze mois chacune, pour la période du 5 mai 2026 au 4 mai 2028. Appel d'offres public numéro 26-21322 (14 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 238 601,41 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Sécuritéq inc.

ADOPTÉ

20.02 1267960023

CA26 30 05 0099

OCTROYER - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ENTRETIEN - 350 ARBRES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 2026 - 2028 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC26-02 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 303 735,21 \$, taxes incluses pour les années 2026 à 2028. Appel d'offres public numéro PARC26-02 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 318 921,97 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc.

ADOPTÉ

20.03 1269366003

CA26 30 05 0100

OCTROYER - VELOSOLUTIONS CANADA INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - TECHNIQUES - CONSTRUCTION - RÉFECTION - PISTE - BMX - PARC - ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - UTILISATION - FONDS - PARCS - APPELS D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC26-07 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Velosolutions Canada inc., un contrat de services professionnels techniques et en construction pour la réfection de la piste de BMX du parc de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 155 625,56 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC26-07 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 191 100,67 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs pour un montant de 112 000 \$;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Velosolutions Canada inc.

ADOPTÉ

20.04 1269366009

CA26 30 05 0101

OCTROYER - DEUX - CONTRATS - BIYADI INC. - LES PAVAGES DANCAR (2009) INC. - LOCATION - CAMIONS - TRANSPORT - VRAC - DIFFÉRENTES - MATIÈRES - DIVISION DE LA VOIRIE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - TROIS ANS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 26-21297 (11 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Biyadi Inc. au montant de 354 927,83 \$ et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) Inc. au montant de 135 056,53 \$, pour un montant total de 489 984,36 \$ pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que la Division de l'horticulture et des parcs pour une période de trois ans. Appel d'offres public numéro 26-21297 (11 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 489 984,36 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement des entreprises Biyadi Inc. et Les Pavages Dancar (2009) Inc.

ADOPTÉ

20.05 1269285002

CA26 30 05 0102

RÉSILIER - CONTRAT - OCTROYÉ - RÉOLUTION - CA24 30 06 0189 - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 20 JUIN 2024 - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C - ACQUISITION - SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET - CONSTRUCTION - PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE - EXTÉRIEURE - PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP24-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

De résilier le contrat octroyé par la résolution numéro CA24 30 06 0189 du conseil d'arrondissement du 20 juin 2024, à l'entreprise Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., pour l'acquisition de services professionnels pour le projet de construction d'une patinoire réfrigérée extérieure au parc Saint-Jean-Baptiste. Appel d'offres public numéro IMM.SP24-02.

De retourner et libérer les fonds inutilisés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1269136001

CA26 30 05 0103

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - MÉTAL POLE-LITE INC - FOURNITURE - FÛTS - POTENCES - ACCESSOIRES - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO ING26-08 (3 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Métal Pole-Lite inc., pour la fourniture de fûts et de potences ainsi que leurs accessoires, au montant de 70 709,63 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING26-08 (3 offres de services);

D'autoriser une dépense de 70 709,63 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1263971002

CA26 30 05 0104

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - REBOISEMENT - PARC ARMAND-BOMBARDIER - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUNMÉRO PARC26-14 (5 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., pour le reboisement du Parc Armand Bombardier, au montant de 48 519,45 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-14 (5 offres de services);

D'autoriser une dépense de 55 797,36 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1269366011

CA26 30 05 0105

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES, SECTION POINTE-DE-L'ÎLE (AQDR-PDÎ) - PROJET - AÎNÉS ACTIFS À VÉLO 2026 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 11 040 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île (AQDR-PDÎ) dans le cadre du projet Aînés Actif à Vélo 2026;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.09 1263353001

CA26 30 05 0106

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - JEUNES MARINS URBAINS - RÉALISATION - PROJET - TRANSFORME TON ÉQUIPE EN ÉQUIPAGE - ACTIVITÉS NAUTIQUES - VOILE-AVIRON - PLANCHE À PAGAIE - PÉRIODE - ESTIVALE - 2026 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 824 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet Transforme ton équipe en équipage, comprenant la mise en place d'activités nautiques en voile-aviron et en planche à pagaie pour la période estivale 2026.

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.10 1268559001

CA26 30 05 0107

**OCTROYER - DEUX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FÊTE FAMILLE DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES - FÊTE FAMILLE DE POINTE-AUX-TREMBLES - 2026 - INITIATIVE 1,2,3 GO RIVIÈRE-
DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-FÊTES - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 162 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de Rivière-des-Prairies et de la Fête famille de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2026 :

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Initiative 1, 2, 3 Go! Rivière-des-Prairies	Fête famille de RDP, année 2026	2 081 \$
Pointe-aux-Fêtes	Fête famille de PAT, année 2026	2 081 \$

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.11 1263163001

CA26 30 05 0108

**OCTROYER - QUATRE - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - INTERVENTION - ACCÈS LOISIR DE LA
VILLE DE MONTRÉAL - PERSONNES - LIMITATION FONCTIONNELLE (CIALM) - VOLET -
ACCOMPAGNEMENT LOISIR - CAMPS DE JOUR 2026 - APPROUVER - CONVENTIONS -
VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer quatre contributions financières totalisant la somme de 20 138 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre d'intervention - Accès Loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM), volet accompagnement loisir dans les camps de jour 2026, tel qu'il suit :

ORGANISMES	MONTANT
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	2 014 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	7 652 \$
Loisirs communautaires le Relais du Bout	4 632 \$
Équipe RDP	5 840 \$

D'approuver les deux conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.12 1263353002

CA26 30 05 0109

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - MARS - 2026 - RESSOURCES FINANCIÈRES - 21 FÉVRIER AU 27 MARS 2026 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - MARS - 2026 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - MARS - 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 21 février au 27 mars 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2026.

ADOPTÉ

30.01 1267960004

CA26 30 05 0110

OCTROYER - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - COMMANDITE - ORGANISME - ORGANISATION - ACTIVITÉS - ANNULATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FÊTE DES FINISSANTS 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants :

500 \$ à Pointe-aux-Fêtes, pour l'organisation de son événement pour la fête nationale du Québec, qui aura lieu le 24 juin 2026 au Parc Saint-Jean Baptiste;

500 \$ à Les Doyens de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation du 47e anniversaire du club, qui aura lieu le 22 mai 2026 au sous-sol de l'église Sainte-Marthe;

300 \$ à La Fondation Marc-Laflamme - Le Prélude, pour l'organisation de la 3e édition du Grand Bazar, qui aura lieu le 16 mai 2026;

200 \$ au Corps de cadets de la Marine Royale Canadienne, 233 Le St-Étienne (succursale de Rivière-des-Prairies), pour l'organisation des activités de développement et de soutien pour les jeunes;

D'octroyer une commandite à l'organisme suivant :

400 \$ au Centre communautaire Roussin, pour la participation à la programmation des activités de loisirs 2026-2027;

D'annuler la contribution financière octroyée par la résolution numéro CA22 30 06 0156 du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022, au Centre de service scolaire de la Pointe de l'Île pour et au nom de l'École primaire Saint-Marcel pour la tenue de la fête des finissants de 2022;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.02 1269907004

CA26 30 05 0111

DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - BUDGET - FONCTIONNEMENT - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - PROVENANT - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CRÉATION - CONSOLIDATION D'ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS - 2022-2026 - ANIMATION ET INTERVENTION AU PÔLE RENÉ-MASSON - 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 30 AOÛT 2026

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 155 325 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet Animation et intervention au pôle René-Masson, pour la période du 1er septembre 2025 au 30 août 2026.

ADOPTÉ

30.03 1262971001

CA26 30 05 0112

ACCEPTER - ARTICLE 85.1 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C 11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE - PRENDRE EN CHARGE - OFFRE DE SERVICES - ÉQUIPE DE TRAVAUX PUBLICS - SOUTIEN - ENJEUX - ITINÉRANCE - AUTRES- ARRONDISSEMENTS - VILLE DE MONTRÉAL (BRIGADE SOCIALE) - DOUZE MOIS - 15 MAI 2026 AU 15 MAI 2027

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'arrondissement Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal (Brigade sociale) pour une période de douze mois et ce, du 15 mai 2026 au 15 mai 2027.

ADOPTÉ

30.04 1263692002

CA26 30 05 0113

AUTORISER - DÉPENSE - FRAIS - PARTICIPATION - 6 ÉLU.E.S - DIRECTEUR - CABINET - MEMBRE - ADMINISTRATION - GALA ESTIM - 2026 - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL - 7 MAI 2026

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 888,17 \$, taxes incluses pour la participation de six élu.es, du directeur de cabinet et d'un membre de l'administration de l'arrondissement au Gala ESTim 2026 qui se déroulera 7 mai 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.05 1263997001

CA26 30 05 0114

AUTORISER - FERMETURE - 43 - RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS - COMPÉTENCE - ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

De modifier chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements, par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'annexe;

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

40.01 1267960024

CA26 30 05 0115

DÉROGATION MINEURE - 9300, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Le maire d'arrondissement, monsieur Denis Pelletier, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 10 avril 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'emplacement d'un bâtiment complémentaire desservant un bâtiment industriel situé au 9300, boul. Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 1 076 164 du cadastre du Québec, à savoir :

- Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant d'un bâtiment principal alors que cela est prohibé par l'article 133 du Règlement de zonage RCA09-Z01.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par la firme GRS Architecture, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 27 janvier 2026 ainsi que sur le Plan projet d'implantation préparé par monsieur Martin Larocque, arpenteur-géomètre, minute 6341, préparé à Mirabel en date du 15 janvier 2026.

Le tout relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003636237.

ADOPTÉ

40.02 1260394004

CA26 30 05 0116

DÉROGATION MINEURE - 12172, RUE REEVES

Le maire d'arrondissement, monsieur Denis Pelletier, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 10 avril 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant aux articles 88, 90 et 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul avant principale minimale et à la marge de recul latérale droite minimale du bâtiment, ainsi qu'aux distances aux limites latérales des avant-toits et à l'empiètement d'un de ces avant-toits dans la marge de recul latérale droite prescrite, pour un bâtiment résidentiel situé au 12172, rue Reeves, sur le lot numéro 1 260 813, tel qu'illustré sur le plan de localisation portant le numéro de minute 13 010, préparé par monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2026, à savoir :

- Permettre une marge de recul avant principale minimale de 4,40 m du bâtiment, plutôt que de 6 m, tel qu'exigé à l'article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- Permettre une marge de recul latérale droite de 1,04 m entre le bâtiment et la limite latérale de propriété, plutôt que de 1,5 m, tel qu'exigé à l'article 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- Permettre une distance de l'avant-toit à la limite latérale droite de 0,09 m, plutôt que de 1,2 m, tel qu'exigé à l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- Permettre une distance de l'avant-toit à la limite latérale gauche de 1,18 m, plutôt que de 1,2 m, tel qu'exigé à l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- Permettre un empiètement de l'avant-toit dans la marge de recul latérale droite malgré l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Condition

La dérogation mineure relative à l'empiètement de l'avant-toit dans la marge latérale droite est conditionnelle au respect des normes de construction, notamment celles relatives aux façades de rayonnement, ainsi que des normes en matière de protection contre les incendies.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable, sous réserve, à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le cadre bâti est existant depuis sa construction en 1971;
- Le bâtiment ne fait pas l'objet de travaux;
- L'application stricte du règlement porterait un préjudice au requérant;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées sont admissibles selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures;
- La dérogation mineure relative à l'empiètement de l'avant-toit dans la marge latérale droite est conditionnelle au respect des normes de construction, notamment celles relatives aux façades de rayonnement, ainsi que des normes en matière de protection contre les incendies;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage, sous réserve des correctifs à apporter, le cas échéant, à l'avant-toit qui empiète dans la marge latérale droite.

ADOPTÉ

40.03 1263469001

CA26 30 05 0117

DÉROGATION MINEURE - 8375, BOULEVARD GOUIN EST

Le maire d'arrondissement, monsieur Denis Pelletier, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 avril 2026;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 130 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur et à la superficie d'un bâtiment complémentaire projeté au 8375, boulevard Gouin Est, sur le lot numéro 6 700 402, le tout tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 avril 2026;

- Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire d'une superficie maximale de 80,3 m² sans dépassement au taux d'implantation au sol prescrit, au lieu de 29,6 m², tel que prescrit à l'article 130 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).
- Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur maximale de 4,3 mètres, au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 130 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Les membres du CCU se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

Le contexte particulier (petit bâtiment principal sur un très grand terrain) limite disproportionnellement la superficie des bâtiments complémentaires;

La superficie du bâtiment complémentaire projeté représente 4,7 % de la superficie totale du terrain visé;

Le projet ne dépasse pas le taux d'implantation au sol prescrit;

Les dérogations mineures demandées ne constituent pas des éléments causant un préjudice au

Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;

La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ

40.04 1265270002

CA26 30 05 0118

PIIA - 8375, BOULEVARD GOUIN EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 avril 2026,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 et à l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans de construction d'un bâtiment complémentaire et d'aménagement de terrain pour une propriété résidentielle unifamiliale située au 8375, boulevard Gouin Est, sur les lot projeté numéro 6 700 402.

Le tout, tel que présenté aux plans approuvés :

L'implantation est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, en date du 17 mars 2026, minute 19580.

L'apparence architecturale est illustrée sur la vue en perspective et les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date 7 avril 2026.

Les matériaux et les couleurs retenus sont illustrés sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 avril 2026. Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de la berge et l'aménagement paysager sont présentés sur les plans d'ingénierie et le plan d'aménagement de terrain déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 avril 2026.

- D'exiger, conformément à l'article 16 du règlement sur les PIIA, que préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux, comme condition d'approbation des plans, qu'une lettre de garantie bancaire irrévocable soit délivrée et ce, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des objectifs et des critères des articles 95 et 103.6 respectivement des section 12 et 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

Le tout, suivant les conditions et les modalités ci-dessous indiquées, à savoir :

Délais de réalisation

L'aménagement de la berge et l'aménagement paysager prévu aux plans d'ingénierie et d'aménagement de terrain déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 avril 2026, doivent être complétés dans les dix-huit (18) mois suivant l'émission des permis liés aux requêtes # 3003620677 et # 3003636990.

Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux, le Conseil d'arrondissement exige, comme condition d'approbation des plans, que le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 3500 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des objectifs et des critères des articles 95 et 103.6 respectivement des section 12 et 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Elle doit prévoir une disposition obligeant un renouvellement automatique ainsi qu'une clause obligeant l'émetteur à aviser le directeur de son annulation.

Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à la présente résolution, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et conserver la garantie bancaire à titre de pénalité, et à son entière discrétion :

- Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais ;
- Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci. Ces frais constituent, après enregistrement, une charge privilégiée sur l'immeuble.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain sont respectés.

ADOPTÉ

40.05 1265270003

CA26 30 05 0119

PIIA - 11901 À 11905, RUE NOTRE-DAME EST - PP-160

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 10 avril 2026,

Il est proposé par Monsieur le maire Denis Pelletier

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

Dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), ainsi qu'aux sections 13, 17 et 23 du Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la modification de l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain situé aux 11901 à 11905, rue Notre-Dame Est, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-160.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Jean-Lou Hamelin, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 février 2026 ainsi que sur le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Éliane Arbique, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 août 2025.

Le tout relativement à la demande de transformation numéro 3003589543.

Les membres demandent toutefois que l'élément suivants soit pris en compte :

- Revoir l'aménagement paysager afin de réduire la quantité de vivaces plantées;
- Revoir les essences utilisées afin d'assurer l'utilisation de vivaces ou graminées à faible déploiement.

ADOPTÉ

40.06 1250394010

CA26 30 05 0120

PIIA - 12780, RUE NOTRE-DAME EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 10 avril 2026,

Il est proposé par Monsieur le maire Denis Pelletier

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'approuver dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément aux articles 96, 103.2 et 206.16 des sections 13, 13.1 et 31.5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), visant l'ajout d'un logement dans le bâtiment situé au 12780, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 503 878 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes:

- Prévoir la plantation d'un arbre colonnaire en cour avant;
- Déposer une garantie bancaire au montant de 5 000\$ afin d'assurer la réalisation des aménagements paysagers.

Le tout, tel que présenté sur la soumission ainsi que les plans préparés par la technologue Samantha Plante, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 janvier 2026.

Le tout relativement à la demande de transformation numéro 3003608537.

ADOPTÉ

40.07 1260394003

CA26 30 05 0121

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA26-(C-4.1)-004

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-004 autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12660, avenue Léon-Ringuet.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur existante.

ADOPTÉ

40.08 1260210002

CA26 30 05 0122

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30130-1

Madame Gabrielle Rousseau-Bélanger conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130)» afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

40.09 1261227003

CA26 30 05 0123

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30130-1

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130) » afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

ADOPTÉ

40.10 1261227003

CA26 30 05 0124

ENTÉRINER - COMPOSITION - MEMBRES CONSTITUTIFS - RELÈVE - CONSEIL JEUNESSE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MANDATS - 5 MAI 2026 - ÉCHÉANCES - 4 MAI 2027 - 2 MAI 2028 - SELON - DÉSIGNATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'entériner la composition des membres constitutifs et de la relève du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour des mandats débutant le 5 mai 2026 et dont les échéances sont fixées au 4 mai 2027 et au 2 mai 2028, selon les désignations suivantes :

Membres constitutifs du conseil jeunesse :

Noms	Termes des mandats
Alexandre Fabien-Gagné	4 mai 2027 (renouvellement fait le 6 mai 2025)
Darlène Jean Jacques	2 mai 2028
Floranne Rochette	2 mai 2028
Mara Alysha Éliazard	2 mai 2028
Raphaëlle Poirier	4 mai 2027 (renouvellement fait le 6 mai 2025)
Brendon Audigé	2 mai 2028
Noveen Norzoi Allam	4 mai 2027

Esteban Lantimo	4 mai 2027
Alyson Augustin	4 mai 2027
Jolianne Pelletier	4 mai 2027
Joyd R. Daérus	4 mai 2027 (anciennement membre de la Relève nouvellement membre Cj)
Alice Denommé	4 mai 2027 (anciennement membre de la Relève nouvellement membre Cj)

Membres de la relève du conseil jeunesse :

Nom	Termes des mandats
Sarah Turcot	4 mai 2027
Nida Arahman Frej	2 mai 2028 (nouveau membre)
Gianluca Zirpolo	2 mai 2028 (nouveau membre)
Jérémy Salvail	2 mai 2028 (nouveau membre)
Rosalia Caruana	2 mai 2028 (nouveau membre)

ADOPTÉ

51.01 1265575003

CA26 30 05 0125

DÉSIGNATION - MAIRE.ESSE - SUPPLÉANT.E - DÉBUTANT - 6 MAI 2026

Il est proposé par Monsieur le maire Denis Pelletier

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De désigner madame Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la ville de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période débutant le 6 mai 2026 et ce, pour une période de six mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de novembre 2026.

ADOPTÉ

51.02 1264860005

CA26 30 05 0126

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 19,

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Denis Pelletier
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026.

Denis Pelletier
Maire d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement